



Le décompte du temps de travail...

La négociation se termine, mais les Organisations Syndicales ne s'y retrouvent pas.

- *La CGT ne veut pas d'un projet d'accord associant le décompte du temps de travail en « horaires individualisés » et la convention de forfait annuel en « jours ».*
- *La CFE-CGC veut limiter au maximum l'accès au forfait annuel en « jours » en ne le proposant que pour les postes à responsabilités ou niveau 3C.*
- *La CFDT négocie point par point pour obtenir un accord « gagnant/gagnant », le moins impactant pour tous.*

Ce qu'il faut savoir et comprendre :

- *La Direction a besoin d'un accord signé pour mettre en place la convention de forfait annuel en « jours ».*
- *La Direction peut et doit mettre en place le décompte du temps de travail, et simplement en informer les Instances Représentatives du Personnel.*
- *Aujourd'hui, si la Direction ne trouve pas un accord acceptable avec les Organisations Syndicales, la mesure du temps de travail sera très contraignante pour le personnel, et le forfait « jours » ne sera pas mis en place.*



LUNDI 12 FEVRIER 2024

La relecture du dernier projet d'accord du 22 décembre 2023 à débuté le 01 février et doit se poursuivre le 15 mars prochain. Les points les plus bloquants qui ont été relevé :

- *Paiement obligatoire des heures supplémentaires → le choix de la récupération ou du paiement doit être conservé.*
- *Travail du samedi ou pendant les JARTT, les compensations ont baissé → demande du maintien des compensations actuelles appliquées au CMA à minima.*
- *Temps décompté pour le CSE → demande de ne pas débadger pour aller « quelques minutes » au CSE. (Billetterie, commandes...)*
- *La durée d'une journée de télétravail qui est « figée » à 7h48 et non modifiable.*
- *Le décompte du temps de déjeuner qui n'est pas très explicite.*
- *Le décompte du temps de travail pour les déplacements professionnels au-delà des horaires du site d'appartenance dont la seule reconnaissance proposée s'appuie sur les indemnités du « temps contraint ».*
- *Traiter le reliquat d'heures supplémentaires des techniciens et les heures des ingénieurs comme le CRH de Lille, soit transformer les heures sur le CET à hauteur de 30 Jours*

Attractivité de l'ONERA, du CMA...

Comment rendre notre centre ONERA plus attractif pour les personnes hésitant à nous rejoindre... Quels sont les freins à l'embauche... Pour le centre du CMA :

- *Le salaire → Anciennement une « prime » compensait l'éloignement des grandes agglomérations et de leurs services. (Supprimée en 1992...)*
- *Une restauration pourrait être plus attractive → Mise en place des titres restaurant par l'ONERA.*
- *Un transport facilité et aidé pour pallier le manque de transport collectif de la vallée.*
- *Le tarif des locations et des ventes de logements en hausse constante...*

Pour aider et soutenir l'action de vos élus, venez nombreux pour montrer notre détermination commune.

On commence par 4h de grève

Mercredi 14 février de 10h à 14h30 au poste de garde.

Le CSE vous propose de se retrouver autour d'un buffet convivial.

Pensez à vous inscrire auprès des élus pour prévoir la restauration !